

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française établissant
le coût moyen brut pondéré d'un membre du personnel d'une
Haute Ecole par groupe de fonctions pour l'année 2009**

A.Gt 12-12-2008

M.B. 10-02-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles
organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 29;
Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 9 décembre 2008;
Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 12 décembre 2008;
Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 12
décembre 2008;
Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
scientifique et des Relations Internationales,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le coût moyen brut pondéré annuel d'un membre du personnel
d'une Haute Ecole est, pour les groupes de fonctions suivants et pour l'année 2009, fixé
comme suit :

- 1) a) pour les maîtres-assistants nommés ou désignés dans l'enseignement
supérieur de type court : 57.788 euros;
b) pour les maîtres de formation pratique et les maîtres principaux de formation
pratique : 48.015 euros;
c) pour les maîtres-assistants nommés ou désignés dans l'enseignement supérieur
de type long : 52.749 euros;
- 2) a) pour les chargés de cours et les chefs de travaux : 70.550 euros;
b) pour les professeurs et les chefs de bureau d'études : 84.858 euros;
- 3) pour les directeurs de catégories et les directeurs-présidents : 79.239 euros;
- 4) a) pour les membres du personnel administratif : 34.308 euros;
b) pour les membres du personnel auxiliaire d'éducation : 48.761 euros.

Article 2. - La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
scientifique et des Relations internationales est chargée de l'exécution du présent
arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} janvier 2009.

Bruxelles, le 12 décembre 2008.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations
internationales,

Mme M.-D. SIMONET

